



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 août 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-seizième réunion directive

Genève, 31 octobre-1^{er} novembre 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre
du Programme d'action de Doha en faveur
des pays les moins avancés**

Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités que la CNUCED a menées, entre le deuxième trimestre de 2023 et le deuxième trimestre de 2024, à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, qui subissent à la fois les effets de plus en plus graves des changements climatiques, le ralentissement de l'activité économique mondiale, l'augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie, et le durcissement des conditions de financement international. On trouvera dans le rapport une liste non exhaustive d'exemples qui montrent les résultats des activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés. Le rapport est organisé en sections qui correspondent aux trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique. Il présente ensuite les enseignements tirés de l'expérience et contient des recommandations sur la voie à suivre.



I. Introduction

1. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, adopté en 2022, présente une nouvelle génération d'engagements renforcés entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Il comporte six domaines d'action prioritaires, qui visent à permettre aux pays les moins avancés de surmonter la pandémie et de se remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, tout en luttant contre les changements climatiques et en faisant de grands pas vers leur reclassement.

2. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 299 du Programme d'action de Doha, dans lequel les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales sont invités à participer pleinement aux examens du Programme d'action, et en application du paragraphe 308, dans lequel la CNUCED est invitée à continuer de s'employer à remédier aux difficultés que connaissent les pays les moins avancés¹. L'attention particulière que la CNUCED accorde aux pays les moins avancés ressort également du Pacte de Bridgetown, dans lequel la CNUCED est invitée à « [m]ettre davantage encore l'accent, dans tous ses domaines de compétence, sur les besoins des pays les moins avancés en matière de commerce et de développement »².

3. Au cours de la deuxième année de mise en œuvre du Programme d'action de Doha, les pays les moins avancés ont continué à subir le contrecoup de crises cumulées, notamment de la persistance des conséquences de la pandémie, de l'intensification des effets des changements climatiques et de la montée des tensions géopolitiques, qui ont entraîné des perturbations dans le commerce et les chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'une hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Le choc a été amplifié par les effets de la hausse des taux d'intérêt, de la réduction de l'accès au financement et du ralentissement de l'économie mondiale. En 2024, les 45 pays les moins avancés³ devraient enregistrer une croissance moyenne de leur produit intérieur brut (PIB) de 4,8 %, contre un taux estimé à 4,2 % en 2023⁴. Les perspectives se sont améliorées, mais la croissance reste bien en deçà de l'objectif de 7 % inscrit dans le Programme d'action de Doha et dans les objectifs de développement durable. Les entrées d'investissements directs étrangers dans les pays les moins avancés sont passées de 26,6 milliards de dollars des États-Unis en 2022 à 31,3 milliards de dollars en 2023, ce qui représente 2,4 % des flux mondiaux, malgré leur baisse au niveau mondial⁵. Elles restent néanmoins inférieures au sommet atteint en 2015. L'instabilité des prix des produits de base continue de compromettre les perspectives de croissance, 34 des 45 pays les moins avancés étant considérés comme tributaires des produits de base⁶. Le montant élevé de la dette extérieure et les coûts croissants du service de la dette continuent de réduire la marge d'action budgétaire dans les pays les moins avancés et entravent la capacité des gouvernements à stimuler la reprise et la croissance. La viabilité de la dette reste précaire dans de nombreux pays parmi les moins avancés, cinq d'entre eux étant en situation de surendettement et 15 autres présentant un risque élevé de surendettement (au 29 février 2024)⁷. Les intérêts nets moyens versés sur la dette publique par les pays les moins avancés devraient diminuer légèrement, leur part des recettes publiques étant estimée à 16 % en 2023 contre environ 15 % en 2024, mais ils resteront élevés⁸. Dans ce contexte, les pays les moins avancés ont besoin d'une aide supplémentaire pour surmonter les effets des multiples crises et atteindre les objectifs du Programme d'action de Doha d'ici à 2031.

¹ A/RES/76/258, annexe.

² TD/541/Add.2, par. 5 a).

³ Le Bhoutan est sorti de la catégorie des pays les moins avancés le 13 décembre 2023.

⁴ Nations Unies, 2024, *World Economic Situation and Prospects 2024 Mid-Year Update* (publication des Nations Unies, New York).

⁵ CNUCED, 2024, *World Investment Report 2024: Investment Facilitation and Digital Government* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.24.II.D.11, Genève).

⁶ Voir CNUCED, 2023, *The State of Commodity Dependence 2023* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.23.II.D.15, Genève).

⁷ Voir <https://www.imf.org/en/Publications/DSA>.

⁸ Nations Unies, 2024.

4. Le présent rapport donne un aperçu non exhaustif des activités que la CNUCED a menées à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, dans le cadre de ses trois grands domaines d'action que sont la recherche et l'analyse (section II), la formation de consensus intergouvernemental (section III) et la coopération technique (section IV ; alignée sur les six domaines d'action prioritaires du Programme d'action de Doha). Il présente ensuite les enseignements tirés de l'expérience (section V) et les recommandations soumises à l'examen du Conseil du commerce et du développement (section VI)⁹.

II. Recherche et analyse

5. **Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises.** Dans son rapport, la CNUCED souligne que les multiples crises mondiales ont créé des problèmes interdépendants qui menacent de mettre la réalisation des objectifs de développement durable hors de portée des pays les moins avancés. Les mécanismes et les sources de financement en place ne permettent pas de financer le développement durable de ces pays ni de les rendre plus résilients face aux nombreux problèmes d'ordre mondial. Les pays les moins avancés ne disposent pas de la marge d'action budgétaire voulue pour maintenir et étendre les régimes de protection sociale, permettre l'investissement dans le développement du capital humain et des infrastructures et supporter les coûts de plus en plus élevés qu'engendrent les changements climatiques. Il faut donc procéder à une refonte de l'architecture financière internationale, s'accompagnant d'un renforcement des engagements et de l'application de méthodes innovantes. Dans ce rapport, la CNUCED estime que le financement du développement des pays les moins avancés doit être amélioré dans ses trois grands aspects, à savoir la quantité, la qualité et l'accessibilité. Elle examine si et selon quelles modalités les banques centrales des pays les moins avancés peuvent utiliser des outils d'atténuation et d'adaptation au climat, en fonction de l'état de développement des systèmes financiers, et juge important d'aligner ces outils sur les objectifs nationaux dans le cadre de la politique industrielle et budgétaire. Pour communiquer les conclusions du rapport à un public plus large, la CNUCED a publié une série de communiqués de presse et de podcasts et a organisé des diffusions en ligne ciblant les journalistes et les parties prenantes à Addis-Abeba et à Dakar. En guise de suivi, elle a publié une note de synthèse illustrant les répercussions physiques et économiques que les changements climatiques peuvent avoir dans les domaines essentiels de l'action des banques centrales, notamment l'inflation et la stabilité du secteur financier, et exposant les moyens par lesquels les banques centrales, y compris celles des pays les moins avancés, peuvent trouver des arbitrages entre les politiques et déterminer la meilleure façon d'incorporer dans les cadres opérationnels des mesures et des outils analytiques adaptés au climat¹⁰.

6. **Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique : Les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – le potentiel de l'Afrique.** Comme 33 des 45 pays les moins avancés se trouvent en Afrique, la CNUCED aborde dans son rapport des questions pertinentes pour ces pays. Elle y constate que, comparativement à d'autres régions, l'Afrique a subi de manière disproportionnée de nombreuses crises mondiales, dues notamment à l'incertitude économique, aux événements géopolitiques et aux catastrophes naturelles, malgré la faible intégration de son économie dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle y étudie la manière dont le continent pourrait s'intégrer dans ces chaînes d'approvisionnement, et ainsi favoriser la création d'emplois, une croissance inclusive et un développement durable, et apporter, dans le même temps, des solutions aux perturbations que connaissent ces chaînes en contribuant à leur diversification. Le rapport a été lancé à Dakar et à Nairobi en août 2023 ; le lancement à Nairobi a été suivi d'un dialogue de haut niveau avec le Président du Kenya sur la manière d'exploiter les possibilités d'intégration de ce pays dans les chaînes d'approvisionnement à forte intensité technologique. Dans le prolongement de ce rapport, la CNUCED a organisé une manifestation parallèle en marge de la neuvième édition du Sommet des think tanks d'Afrique, qui s'est tenue à Lusaka en novembre 2023.

⁹ La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

¹⁰ Voir <https://unctad.org/publication/climate-responsive-central-banking-least-developed-countries>.

7. **Profils de vulnérabilité.** Conformément au mandat que lui avait donné l'Assemblée générale, la CNUCED a élaboré des profils de vulnérabilité pour le Cambodge, les Comores, Djibouti, le Sénégal et la Zambie, afin de les soumettre à l'examen du Comité des politiques de développement du Conseil économique et social et de servir de contributions aux dialogues avec les décideurs tenus lors des ateliers nationaux de validation. Au Sénégal, l'atelier s'est tenu en juillet 2023, en collaboration avec les autorités nationales, et les discussions ont permis d'affirmer que la sortie de la catégorie des pays les moins avancés était alignée sur l'objectif national de devenir une économie émergente d'ici à 2035 ; de souligner l'importance des politiques industrielles et d'une coordination efficace entre le Gouvernement et le secteur privé, afin de stimuler la création de valeur ajoutée intérieure ; de prendre note des perspectives stratégiques découlant de l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que de la nécessité de soutenir les petites et moyennes entreprises ; et de mettre l'accent sur les difficultés persistantes, notamment à poursuivre la diversification économique, à améliorer le système éducatif et à investir dans l'adaptation aux changements climatiques et dans le renforcement de la résilience environnementale. En Zambie, l'atelier s'est tenu en octobre 2023, en collaboration avec les autorités nationales, et des discussions ont eu lieu sur une feuille de route qui servira de guide pour la poursuite de l'assistance technique de la CNUCED.

8. **Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière.** Dans le cadre du Groupe, la CNUCED a cherché à mettre en lumière les vulnérabilités des pays les moins avancés face aux conséquences de la crise interdépendante de l'alimentation, de l'énergie et du financement. Dans cette instance et dans les rapports y relatifs¹¹, elle a souligné la vulnérabilité croissante de ces pays en matière d'endettement, constatant avec inquiétude l'augmentation rapide de la dette publique, encore accentuée par la pandémie ; en 2022, le tiers des pays les moins avancés enregistraient un niveau de dette publique élevé, dépassant le seuil classique de 60 % du PIB. L'analyse a montré que la composition de la dette avait évolué dans le sens d'un recours accru aux instruments plus coûteux, à la dette extérieure et aux créanciers privés. Ces facteurs ont aggravé la vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs extérieurs. En outre, la CNUCED a souligné que l'alourdissement du fardeau de la dette détournait des ressources indispensables au développement durable des pays les moins avancés et a insisté sur la nécessité de remédier d'urgence aux vulnérabilités de la dette d'une manière équitable et durable, conformément à l'impulsion donnée par le Secrétaire général de l'ONU en vue de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des réformes de l'architecture financière internationale¹². La CNUCED a également souligné qu'en 2022, l'aide publique au développement mondiale avait atteint un niveau record (276 milliards de dollars en prix courants) ; toutefois, les versements aux pays en développement avaient diminué de 2 % en glissement annuel. La CNUCED s'est inquiétée du fait que les pays les moins avancés avaient enregistré une contraction de 4 % des versements reçus au titre de l'aide publique au développement, qui était plus forte encore que dans le cas des autres pays en développement, et que la part des pays les moins avancés dans le total de l'aide publique au développement était tombée à son niveau le plus bas depuis plus d'une décennie (22 %). La CNUCED a constaté que l'aide publique au développement accordée aux pays en développement et aux pays les moins avancés reposait de plus en plus sur les titres de dette, alors que la vulnérabilité de la dette s'était aggravée ; depuis la pandémie, les prêts d'aide publique au développement avaient représenté près de 30 % du total de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, contre 21 % dix ans plus tôt. Dans ce contexte, la CNUCED a souligné la nécessité d'atteindre les objectifs d'aide inscrits dans l'objectif de développement durable n° 17 et de renforcer l'efficacité de l'aide publique au développement, afin de parvenir à un meilleur équilibre entre la réponse aux crises et l'investissement dans le développement durable.

¹¹ Voir <https://www.unctad.org/global-crisis>.

¹² Voir <https://www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2023/02/SDG-Stimulus-to-Deliver-Agenda-2030.pdf> et <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-international-finance-architecture-en.pdf>.

9. **Commerce, pauvreté et inégalités.** En vue de définir des politiques permettant de lutter contre la pauvreté et les inégalités dans les pays les moins avancés, la CNUCED a publié en 2023 une étude intitulée « Reducing inequality and poverty in Malawi : Policy analyses and options » (Réduire les inégalités et la pauvreté au Malawi : analyses et options), qui porte sur le rôle des politiques économiques et sociales dans la compréhension de l'évolution de la pauvreté et des inégalités au Malawi au cours des trois dernières décennies ; il en ressort que la plupart des politiques mises en œuvre au Malawi avaient contribué à réduire les inégalités de revenus, mais que leur efficacité pourrait être accrue en renforçant encore la cohérence des politiques et en comblant les déficits d'infrastructures.

10. **World Investment Report 2023: Investing in Sustainable Energy for All.** Dans ce rapport, la CNUCED a analysé les flux mondiaux d'investissement dans les énergies renouvelables, constatant que l'investissement total dans les énergies renouvelables avait triplé depuis 2015, mais que la plupart des ressources financières avaient été dirigées vers les pays développés. En 2022, pas moins de 11 des 46 pays les moins avancés n'avaient pas encore bénéficié d'investissements internationaux dans les énergies renouvelables. La CNUCED a formulé plusieurs recommandations sur l'amélioration des activités de promotion des investissements dans les énergies renouvelables dans les pays les moins avancés.

III. Formation d'un consensus intergouvernemental

11. **Comité des politiques de développement.** La CNUCED a continué à apporter des contributions de fond aux travaux du Comité, qui a procédé à l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés en mars 2023. Outre l'élaboration des profils de vulnérabilité des pays déclarés comme susceptibles de remplir les conditions requises pour bénéficier d'un reclassement en 2021, la CNUCED a contribué à l'élaboration des évaluations de ces pays, qui comportent une synthèse du profil de vulnérabilité au niveau national et de l'évaluation d'impact établie par le Département des affaires économiques et sociales. En outre, elle a collaboré avec le Comité à l'organisation de la réunion d'un groupe d'experts en janvier-février 2024, afin de préparer le prochain examen triennal de la liste et de tenir des discussions sur chaque pays examiné, et a élaboré un document d'information intitulé « Reflections from the work on the vulnerability profiles » (Réflexions sur les travaux relatifs aux profils de vulnérabilité). En préparation de la réunion plénière du Comité, en décembre 2023, la CNUCED et le secrétariat du Comité ont organisé une réunion d'information pour les ambassadeurs en poste à Genève des cinq pays déclarés comme susceptibles de remplir les conditions requises pour bénéficier d'un reclassement, afin d'examiner les principales conclusions des profils de vulnérabilité et des évaluations d'impact et de détailler les processus relatifs au reclassement qui se déroulent à Genève, y compris à l'Organisation mondiale du commerce.

12. **Conférence ministérielle des pays les moins avancés.** En novembre 2023, la CNUCED a coorganisé la dixième conférence, qui s'est tenue sur le thème « Fair globalization: Innovative solutions for the least developed countries' industrialization and structural transformation » (Une mondialisation équitable : des solutions novatrices pour l'industrialisation et la transformation structurelle des pays les moins avancés) au siège de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et a participé à des tables rondes et apporté des contributions aux documents finaux.

13. **Appui au groupe des pays les moins avancés à Genève.** Au cours de la période considérée, la CNUCED a continué de soutenir et de conseiller le groupe sur une série de questions, notamment sur la participation à différentes réunions intergouvernementales de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce ; le processus de reclassement ; la mise en œuvre du Programme d'action de Doha ; le Pacte de Bridgetown ; et les activités en cours et prévues de la CNUCED concernant les pays les moins avancés.

14. **Programme visant à aider le groupe des pays les moins avancés membres de l'Organisation mondiale du commerce à négocier et à élaborer les règles d'origine.** Les règles d'origine sont essentielles dans les pays les moins avancés, car elles contribuent à garantir que les avantages des accords commerciaux préférentiels sont effectivement utilisés.

Un système de règles d'origine bien conçu peut aider les pays les moins avancés à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, stimulant ainsi le commerce et le développement économique. Dans ce contexte, la CNUCED et l'Institut universitaire européen œuvrent ensemble pour renforcer les capacités des représentants du groupe à négocier et à obtenir des résultats positifs lors des réunions du Comité des règles d'origine de l'Organisation mondiale du commerce et des conférences ministérielles. Selon le rapport du Comité sur les règles d'origine préférentielles, approuvé par le Conseil général en décembre 2023, le Comité devrait poursuivre et intensifier ses travaux en vue de recenser et, si possible, d'adopter les meilleures pratiques en matière de règles d'origine préférentielles et d'exigences administratives connexes.

IV. Coopération technique

15. En 2023, la CNUCED a dépensé au total 23,9 millions de dollars (montant provisoire) pour les activités de coopération technique avec les pays les moins avancés. Sur ce montant, 13,6 millions de dollars ont été consacrés à des projets nationaux et 10,3 millions de dollars ont été dépensés dans les pays les moins avancés dans le cadre de projets multinationaux. En 2023, les dépenses de coopération technique dans ces pays représentaient 41,8 % du total des dépenses de coopération technique. Le montant total et la part des dépenses dans les pays les moins avancés ont diminué par rapport à 2022, respectivement de 2,8 millions de dollars et de 7,2 points de pourcentage. Des exemples d'activités d'assistance technique de la CNUCED à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, par domaine d'action, sont présentés dans cette section.

Catégorie de dépenses	2020	2021	2022	2023
1. Projets nationaux dans les pays les moins avancés (en milliers de dollars)	8 928	9 870	14 319	13 685
2. Participation des pays les moins avancés à des projets régionaux et interrégionaux (en milliers de dollars)	6 727	9 240	12 390	10 263
3. Total des dépenses se rapportant aux pays les moins avancés (en milliers de dollars)	15 655	19 110	26 708	23 948
4. Total des dépenses de coopération technique de la CNUCED (en milliers de dollars)	35 039	46 777	54 487	57 270
5. Part des pays les moins avancés dans la coopération technique de la CNUCED, c'est-à-dire poste 3/poste 4 (en pourcentage)	44,7	40,9	49,0	41,8

Source : CNUCED.

A. Investir dans le capital humain des pays les moins avancés : éliminer la pauvreté et renforcer les capacités pour ne laisser personne de côté

16. **Entrepreneuriat.** La CNUCED a continué d'aider les pays en développement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques nationales fondées sur son cadre directeur pour l'entrepreneuriat. Par exemple, en 2023, elle a élaboré un guide pour la stratégie nationale de l'entrepreneuriat en Angola et a organisé trois ateliers de formation dans le cadre du programme de renforcement des capacités Empretec, un à Benguela et deux à Luanda, au profit de 74 entrepreneurs locaux (dont 33 femmes). Au cours de la période considérée, des ateliers Empretec ont également été organisés au Bénin et en Gambie.

17. **Commerce, pauvreté et inégalités.** Dans le cadre des travaux sur le renforcement des capacités visant à aider à réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays les moins avancés, la CNUCED a organisé, à Genève en janvier 2024, avec la Mission permanente du Burkina Faso, un séminaire réunissant des représentants des ministères concernés, de groupes de réflexion et de la société civile, pour examiner des politiques et des mesures permettant de réduire la pauvreté et les inégalités au Burkina Faso. En avril 2024, la CNUCED a organisé, avec la Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie à Genève, un séminaire réunissant des représentants des ministères concernés, des groupes de réflexion et des universitaires sur la réduction de la pauvreté et des inégalités en République-Unie de Tanzanie.

B. Exploiter les moyens offerts par la science, la technologie et l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles et atteindre les objectifs de développement durable

18. **Projet d'évaluation des technologies.** La CNUCED mène ce projet en Zambie, afin d'aider à renforcer la capacité nationale à évaluer l'impact de l'adoption de la technologie du biogaz. Le projet vise à remédier à l'insuffisance des moyens dont dispose le pays pour évaluer les incidences socioéconomiques et environnementales des technologies nouvelles et émergentes utilisées dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture. Le processus d'évaluation en Zambie s'est achevé en 2024 et le rapport est en cours de rédaction.

19. **Mise en place de parcs de la science, de la technologie et de l'innovation.** Ce projet de trois ans (2023-2025) vise à renforcer les capacités de quatre pays en développement à formuler des politiques et des cadres institutionnels propices à la mise en place de parcs de la science, de la technologie et de l'innovation, en dispensant des formations et en donnant la possibilité d'apprendre de l'expérience d'autres pays en développement dans ce domaine et d'initiatives du même type. Ces parcs peuvent soutenir le développement en dynamisant les systèmes d'innovation nationaux et régionaux, en favorisant la diversification économique et en cultivant les talents et les compétences, ainsi qu'en offrant un environnement propice à la collaboration, à l'innovation et à la mise sur le marché de nouvelles technologies pour les chercheurs, les entrepreneurs et les entreprises. Dans le cadre de ce projet, la CNUCED réalise une étude au Mozambique, qui sera suivie de sessions de formation pour les décideurs et les gestionnaires de parcs.

20. **Programme de coopération CropWatch (Cropwatch Innovative Cooperation Programme).** Ce programme, lancé en 2021 sous l'égide de la Commission de la science et de la technique au service du développement, vise à faciliter le suivi de l'agriculture dans 14 pays en développement, afin de se rapprocher de l'objectif de développement durable n° 2. Les pays en développement peuvent accéder à la technologie de télédétection CropWatch et bénéficier d'une formation au système, ainsi que d'une adaptation et d'une localisation permettant de répondre à des besoins particuliers. Le Malawi et la Zambie figurent parmi les participants. La Zambie utilise la télédétection pour le suivi des cultures, ce qui permet au Gouvernement de produire des bulletins de suivi trimestriels, ainsi qu'une plateforme personnalisée qui fournit des informations sur le climat et les cultures, afin d'éclairer l'élaboration des politiques.

21. **Collaboration de la CNUCED avec l'Université d'Okayama (Japon).** La CNUCED a continué à mettre en œuvre le programme de formation des jeunes femmes de science et le programme de formation doctorale des jeunes scientifiques en partenariat avec l'Université d'Okayama, avec la participation de l'Éthiopie, de la Gambie, de Madagascar et de la République-Unie de Tanzanie.

22. **Formation en science, technologie et innovation au service des objectifs de développement durable.** En 2023, la CNUCED a organisé une série de sessions de formation sur ce thème, dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. En février 2023, un atelier s'est tenu à Addis-Abeba¹³, afin d'améliorer les connaissances sur la science, la technologie et l'innovation dans la mise en œuvre des politiques, le suivi et l'évaluation des politiques, l'évaluation des besoins en matière de transfert de technologies, la science ouverte et le genre. Les participants ont trouvé la formation utile pour l'examen, la conception et la mise en œuvre des politiques et pour la réalisation d'études de cas sur le thème.

¹³ Avec des participants provenant d'Éthiopie, de Gambie, de Guinée, du Lesotho, de Mauritanie, du Togo, de la République-Unie de Tanzanie et de Zambie.

C. Appuyer la transformation structurelle, moteur de la prospérité

23. **Évaluations des déficits nationaux de capacités productives.** Au cours de la période considérée, la CNUCED a réalisé des évaluations dans quatre pays¹⁴, afin de soutenir le processus de sortie de la catégorie des pays les moins avancés et de veiller à ce que la dynamique de développement se poursuive après le reclassement. Les évaluations ont permis de recenser des déficits de capacités productives dans les catégories du capital naturel, du capital humain, des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication, du secteur privé, des institutions et des changements structurels, et de formuler des recommandations sur la manière de combler les lacunes par des politiques nationales et des mesures internationales d'appui. Le renforcement des capacités productives intérieures, en tant que moyens d'améliorer la transformation structurelle, est au centre des politiques.

24. **Formation à l'indice des capacités productives.** Au cours de la période considérée, la CNUCED a mené trois exercices interdépendants de renforcement des capacités au Malawi et au Mozambique sur les thèmes suivants : l'utilisation de l'indice pour évaluer les déficits sectoriels de capacités productives, l'application de l'indice dans la conception de politiques fondées sur des faits et des données, et l'intégration des capacités productives dans la formulation des politiques de développement et le renforcement des institutions. La première session de formation s'adressait aux statisticiens et aux experts techniques ; les deuxième et troisième sessions s'adressaient aux décideurs aux niveaux national et local. Au total, 143 participants, dont 63 femmes, ont été formés au concept de capacités productives et à l'emploi de l'indice, aux fins de la formulation de politiques nationales de développement à l'échelle de l'économie.

25. **Programme global de développement des capacités productives.** Au cours de la période considérée, la CNUCED a finalisé le document de programme pour la Zambie et a organisé un atelier de validation auquel ont participé plus de 60 personnes issues d'institutions publiques, du secteur privé, du monde universitaire, de la société civile et d'organisations internationales et régionales. Une série de consultations bilatérales a également été organisée avec les institutions zambiennes participant à la définition du programme. La bonne application du programme dépendra de la mobilisation de ressources financières adéquates et durables. Un programme a été élaboré pour l'Éthiopie et le programme pour le Malawi est en cours de finalisation.

26. **Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II.** Entre avril et décembre 2023, des participants ont bénéficié dans ce pays des programmes de formation et des initiatives d'assistance technique ci-après : le cours de formation en anglais pour les négociateurs en matière de commerce et d'investissement ; le cours de niveau avancé sur le commerce des services ; l'assistance technique à l'appui d'une infrastructure nationale de qualité, en particulier d'une politique nationale de qualité ; l'atelier sur la valorisation durable des produits de la pêche et de l'aquaculture destinés à l'exportation, organisé au Viet Nam ; l'examen du programme d'enseignement de l'aquaculture de l'Universidade José Eduardo dos Santos ; l'évaluation du transport durable de marchandises ; la formation des formateurs du comité national de la facilitation des échanges ; le lancement de la feuille de route pour la facilitation du commerce ; l'assistance technique à l'élaboration d'une stratégie nationale de l'entrepreneuriat ; et le projet sur la mobilisation des investissements institutionnels en faveur du développement durable en Angola.

Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II, résultats

En décembre 2023, la CNUCED a achevé ce programme qui avait été lancé en mai 2017. Au total, le programme a permis de renforcer les capacités de plus de 3 300 Angolais dans 940 institutions réparties entre 23 ministères et divers organismes, entités du secteur privé, organisations de la société civile et établissements universitaires. Il s'est concentré

¹⁴ Cambodge, Comores, Djibouti, Sénégal.

sur les sept domaines de politique économique suivants : la diplomatie commerciale, la facilitation du commerce, le soutien à la chaîne de valeur des exportations vertes, le développement de l'esprit d'entreprise, la politique d'investissement, les aspects logistiques des transports et du commerce, et les industries culturelles et créatives. Une tendance positive à la diversification peut être observée ; entre 2016 et 2022, les exportations non pétrolières ont augmenté de 5,7 % en chiffres absolus. L'application du programme à l'ensemble de l'administration et à l'ensemble de la société a permis de renforcer la coordination dans l'élaboration et l'application des politiques. En 2022, le programme a été mis en avant comme un exemple de réussite dans la réalisation des objectifs de développement durable ; il a inspiré l'initiative à fort impact intitulée « Transforming for Trade », qui est destinée à accélérer cette réalisation.

Source : CNUCED.

27. **Cohérence des stratégies de renforcement des capacités productives dans les pays africains les moins avancés.** Dans le cadre d'un projet financé au titre du Compte pour le développement de l'ONU et exécuté dans trois pays, la CNUCED a organisé deux voyages d'études à l'intention de décideurs. Ces voyages visaient à présenter les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de la réglementation, de la conception et de l'administration de zones économiques spéciales dans des pays mettant leurs parcs industriels au service de leur transformation productive et de leur développement économique. Ils avaient eu lieu au Maroc, en mai 2023¹⁵, et à Maurice, en octobre 2023 (81 % des participants qui se sont rendus à Maurice ont qualifié le voyage d'« excellent »)¹⁶.

28. **Examens de la politique de transformation de la production.** En collaboration avec le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organisations internationales, la CNUCED aide les pays en développement et les pays les moins avancés à atteindre leurs objectifs de transformation économique en réalisant des examens nationaux et régionaux, qui consistent en une évaluation des politiques sur quinze à dix-huit mois, avec la participation de deux pairs internationaux, et en produisant des orientations pour permettre aux pays de concevoir et de mettre en œuvre de meilleures politiques de transformation de la production. La formation de consensus et l'apprentissage entre pairs sont facilités par un groupe d'apprentissage entre pairs composé de représentants de l'administration, des entreprises et du monde universitaire. En septembre 2023, l'examen de la politique de transformation de la production du Bangladesh a été publié, soulignant la nécessité de diversifier la base d'exportation ; de tirer parti du numérique pour remédier aux fragilités persistantes ; de mettre au point un réseau stratégique de partenariats internationaux, afin de favoriser un modèle de développement industriel davantage axé sur l'innovation et la qualité ; et d'envisager un nouveau pacte fondé sur le partage des responsabilités entre le Gouvernement national, le secteur privé et les partenaires internationaux, afin de passer à une nouvelle phase de développement et de garantir une transition durable, harmonieuse et irréversible. En outre, la CNUCED a contribué à l'examen de la politique de transformation de la production du Togo, qui sera lancé en septembre 2024, notamment en analysant le rôle du commerce et de l'intégration régionale dans la transformation de la production, dans le contexte de l'objectif du pays visant à devenir une plaque tournante du commerce et de la logistique, ainsi que les enjeux et les perspectives de l'innovation et des technologies numériques.

29. **Tirer parti des technologies numériques et des financements innovants pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.** La CNUCED et le Fonds d'équipement des Nations Unies collaborent avec des parties prenantes dans quatre pays¹⁷ à la production d'un rapport sur la façon dont le numérique, les sources innovantes de financement et les processus permis par la technologie peuvent être exploités pour faciliter la croissance des start-ups, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique et pour soutenir leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

¹⁵ Les décideurs venaient du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Mali et du Maroc.

¹⁶ Les décideurs venaient du Botswana, de Maurice, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Zimbabwe.

¹⁷ Éthiopie, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie.

Le rapport et les études de pays connexes contribueront à la conception et à la mise en œuvre de programmes d'assistance technique pertinents ciblant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans les quatre pays.

D. Renforcer le commerce international en faveur des pays les moins avancés et l'intégration régionale

30. **Former au commerce des services.** Dans le cadre du programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola, la CNUCED a lancé un cours en ligne – en anglais et en portugais – sur le commerce des services pour le développement à l'intention des fonctionnaires angolais visant à promouvoir une meilleure compréhension des concepts liés au commerce des services et de leurs implications en Angola, en abordant en particulier la manière dont l'Angola peut utiliser au mieux l'article 72 de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe et le protocole sur le commerce des services relevant de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Dans le cadre de ce cours, la CNUCED a organisé en décembre 2023 un séminaire en ligne (en portugais) sur le commerce des services pour le développement à l'intention des responsables du commerce.

31. **Projet de la CNUCED et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au Mozambique.** Ce projet vise à améliorer la capacité du Ministère de l'industrie et du commerce à mettre en œuvre des mesures correctives commerciales et des mesures de sauvegarde dans le cadre du protocole sur le commerce de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Au cours de la période considérée, la CNUCED a organisé quatre ateliers à l'intention de 67 fonctionnaires du Ministère, d'organismes publics compétents, notamment des autorités douanières, des autorités de la concurrence, du secteur privé et de la société civile, sur les sources fiables et légitimes de données relatives au commerce, aux droits de douane et aux mesures non tarifaires, y compris les instruments numériques.

32. **Soutenir les stratégies nationales de mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine.** En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Agence allemande pour la coopération au développement, la CNUCED apporte un appui consultatif au Malawi et au Niger sur les stratégies nationales de mise en œuvre, notamment par la diffusion auprès des gouvernements d'informations et d'outils visant à cartographier les chaînes de valeur nationales et régionales ; à libérer le potentiel d'exportation dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, en tenant compte, au niveau sectoriel, de la participation des femmes et des jeunes ; à définir les aires de produits réalisables et les possibilités de diversification ; et à entamer des dialogues stratégiques avec le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes afin qu'ils comprennent mieux les enjeux et possibilités liés à la diversification des exportations, à l'application de politiques d'industrialisation, à la mobilisation des ressources intérieures et des investissements et au renforcement des capacités productives. Au cours de la période considérée, la CNUCED, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique, a apporté un appui technique et consultatif à l'élaboration, à l'examen et à la validation d'études nationales visant à repérer les marchés de niche ouverts par la Zone de libre-échange continentale africaine pour les exportations des pays participants au moyen d'une cartographie du commerce continental.

33. **Une nouvelle politique et stratégie commerciale pour les pays les moins avancés de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est concernant l'accès aux marchés et les questions connexes.** Dans le cadre de ce projet, la CNUCED aide le Cambodge à élaborer une nouvelle politique commerciale après son reclassement. Le Cambodge a rempli les critères de reclassement pour la première fois en 2021 et pourrait être reclassé en 2027. La suppression des préférences commerciales accordées aux pays les moins avancés au moment du reclassement pourrait avoir un impact négatif sur la compétitivité et les résultats à l'exportation. Dans ce contexte, la CNUCED donne des conseils sur la manière de gérer les préférences commerciales, les mesures pour imprévus liés au commerce et les règles d'origine. Elle a soutenu la demande du Cambodge visant à prolonger la clause de cumul avec le Viet Nam accordée par l'Union européenne. Il s'agit d'un précédent pour les autres

pays en cours de reclassement qui pourraient demander des facilités similaires aux pays donneurs de préférences, ce qui pourrait renforcer la participation au commerce international et l'intégration régionale des pays les moins avancés.

34. **Système douanier automatisé (SYDONIA).** À la fin du mois de juin 2024, 39 des 45 pays les moins avancés (87 %) ¹⁸ exploitaient au moins un système SYDONIA pour l'automatisation des douanes et la facilitation du commerce. En outre, six pays ¹⁹ mettent actuellement en place le système de guichet unique basé sur le SYDONIA pour le commerce. La plupart des projets opérationnels du SYDONIA dans les pays les moins avancés sont financés par les gouvernements participants ²⁰. En 2023-2024, de nouveaux projets SYDONIA ou des extensions de projets ont été signés pour des activités de coopération technique dans 14 pays ²¹. La plupart de ces projets portent sur des migrations vers des systèmes SYDONIA plus récents ou des améliorations et des mises à jour des systèmes nationaux SYDONIA World ²². En Afghanistan, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement ont coopéré, dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan, à l'organisation et à la fourniture d'une formation aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à la mise en place du système automatisé pour les envois de secours conçu dans le cadre du SYDONIA, en consultation avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Au Cambodge et au Togo, une plateforme a été mise en place pour relier les autorités douanières et réglementaires transfrontalières aux systèmes maritimes mondiaux et permettre l'échange de données commerciales entre les systèmes pour le traitement des envois avant leur arrivée. Au Cambodge, cette plateforme comprend une interface pour l'échange de données électroniques entre le SYDONIA et le système de déclaration douanière de l'Union postale universelle pour le traitement des envois postaux avant leur arrivée. Au Tchad, la CNUCED et les autorités douanières ont mis en place une fonctionnalité de paiement électronique. Au Malawi, une interface a été conçue pour l'échange électronique de données commerciales entre le SYDONIA World et le système de suivi des marchandises du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Au Niger et en Zambie, la CNUCED, en coopération avec l'Association du transport aérien international, a intégré un outil permettant aux compagnies aériennes, aux transitaires et aux chargeurs d'échanger à l'avance des informations électroniques sur le fret aérien avec les autorités douanières. En Ouganda, un projet d'amélioration du guichet unique basé sur le système SYDONIA a été étendu, afin d'intégrer d'autres organismes publics partenaires. Le système SYDONIA continue d'apporter des avantages notables aux pays qui le mettent en place ; par exemple, de 2022 à 2023, en Gambie, la collecte des recettes douanières a augmenté de 23 % et la valeur des transactions commerciales a augmenté de 19 % au Mali, de 12 % au Rwanda, de 22 % aux Îles Salomon et de 36 % en Ouganda. En 2023, en Afghanistan, le système SYDONIA World a facilité la livraison de plus de 50 000 camions de fournitures humanitaires aux personnes dans le besoin ; et au Timor-Leste, le guichet unique basé sur le système SYDONIA a permis de réduire de 86 % le temps de traitement des permis pour les animaux et les plantes.

¹⁸ Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Yémen et Zambie.

¹⁹ Burundi, Comores, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste.

²⁰ Parmi les autres sources de financement figurent : la Banque africaine de développement ; le Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; l'Union européenne ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; l'Agence allemande pour la coopération au développement ; la Swiss Foundation for Technical Cooperation ; Trade Mark Africa ; le Programme des Nations Unies pour le développement.

²¹ Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mauritanie, Népal, Ouganda, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Togo et Zambie.

²² Notamment en Afghanistan, au Bangladesh, au Cambodge, en Guinée, en Guinée-Bissau, à Madagascar, au Malawi, en Mauritanie, au Népal, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, à Sao Tomé-et-Principe, au Tchad et en Zambie.

35. **Faciliter les opérations de transit, de transport et de commerce en Afrique de l'Ouest pour améliorer la participation aux chaînes de valeur.** En décembre 2023, la CNUCED a achevé ce projet sous-régional, qui a aidé quatre pays²³ à appliquer la déclaration quadrilatérale sur la convergence des cadres juridiques, l'intermédiation, le transit et le commerce, ainsi que la feuille de route de mai 2023. Au cours de la période considérée jusqu'à la clôture du projet, la CNUCED a soutenu la validation des projets d'accords quadrilatéraux sur le transit et le transport et contribué à une étude sur l'interopérabilité des guichets uniques. Elle a également fourni une assistance stratégique aux groupes de travail nationaux sur le transit et le transport et a soutenu une réunion des groupes de travail techniques à l'Institut universitaire européen en novembre 2023.

E. Parer aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, faciliter le relèvement après la pandémie et renforcer la résilience contre les chocs futurs pour promouvoir un développement durable éclairé par l'analyse des risques

36. **Mobiliser des ressources financières extérieures après [la pandémie] pour un développement plus vert, plus équitable et plus durable dans certains petits États insulaires en développement vulnérables d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes.** La CNUCED exécute ce projet qui est financé par le Compte pour le développement de l'ONU et qui vise à renforcer les capacités nationales des quatre pays participants à mobiliser des ressources financières extérieures à un coût abordable. Par exemple, une étude sur les options et les obstacles financiers est en cours d'élaboration pour les Comores.

37. **Attirer les financements et les investissements pour la transition énergétique en Afrique.** La CNUCED a commencé à exécuter en février 2024 ce projet qui est financé par le Compte pour le développement de l'ONU et qui vise à renforcer les capacités des gouvernements à concevoir des stratégies et des projets d'investissement crédibles dans le domaine des énergies renouvelables, à aider les parties prenantes à promouvoir et à diffuser auprès des investisseurs les possibilités qui s'offrent dans ce domaine, et à mettre en place des partenariats entre les États et les organisations à la recherche de possibilités d'investissement dans les énergies renouvelables. Le projet est destiné à cinq pays d'Afrique, dont trois font partie des pays les moins avancés²⁴.

38. **Publication d'informations et comptabilité en matière de durabilité.** S'appuyant sur l'expérience et les connaissances que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication avait acquises en aidant les États membres à moderniser leurs infrastructures nationales de comptabilité et de publication d'informations en matière de durabilité, la CNUCED a créé des partenariats régionaux pour promouvoir la publication d'informations sur la durabilité et les objectifs de développement durable, notamment pour la région Afrique, afin d'aider les pays en développement à appliquer les normes mondiales. Par exemple, des organismes de réglementation, des organisations comptables professionnelles et des organismes de normalisation d'Angola, du Burkina Faso, du Mali, d'Ouganda et de Zambie ont participé à un atelier sur le nouveau référentiel éthique pour la publication d'informations et l'assurance en matière de durabilité dans le cadre du partenariat régional en Afrique.

F. Mobiliser la solidarité internationale, des partenariats mondiaux redynamisés et des outils et instruments innovants, sur la voie d'un reclassement durable

39. **Mesurer et réduire les flux financiers illicites.** Plusieurs projets interconnectés sont menés par la CNUCED pour lutter contre les flux financiers illicites dans les pays en développement. Ces initiatives, bien que distinctes du point de vue de leur financement, de leur portée et de leurs domaines d'intervention, contribuent toutes à l'objectif global de

²³ Bénin, Burkina Faso, Niger et Togo.

²⁴ Éthiopie, Malawi, République-Unie de Tanzanie.

réduction des flux financiers illicites par l'amélioration de la collecte de données, le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Le projet, financé par le Compte pour le développement de l'ONU et dirigé par la CNUCED, vise à renforcer la capacité des pays en développement et des pays les moins avancés de produire des estimations normalisées des flux financiers illicites. Il vise à améliorer les statistiques nationales afin de mieux comprendre l'ampleur des flux financiers illicites et d'orienter les politiques. Le projet vise les pays en développement, notamment le Bangladesh, le Burkina Faso et le Sénégal, et se concentre sur l'élaboration et la mise en place de cadres de mesure des flux financiers illicites, en particulier dans les secteurs économiques clefs. En outre, en 2024, la CNUCED a commencé à exécuter un projet de deux ans qui est financé par l'Open Society Foundations, dont le but est de mieux mesurer statistiquement les flux financiers illicites, en mettant l'accent sur les flux fiscaux et commerciaux. Ce projet vise à permettre aux autorités nationales de traduire ces données en mesures ciblées, afin de réduire les flux financiers illicites et d'améliorer la gestion des ressources intérieures. L'un des pays participants en Afrique est la Zambie. C'est dans ce contexte qu'en mai 2024, la CNUCED a organisé à Lusaka, pour le groupe de travail technique sur les flux financiers illicites, un atelier dirigé par l'organisme zambien de statistique et comprenant, entre autres parties prenantes clefs, le Ministère des finances et de la planification nationale et l'Autorité fiscale zambienne. Le projet applique des méthodes conçues par la CNUCED et aide la Zambie à renforcer la gestion des ressources intérieures grâce à des politiques fondées sur des données. Enfin, au cours de la période considérée, la CNUCED a apporté un appui consultatif à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives dans le cadre d'une étude nationale sur les flux financiers illicites dans le secteur extractif au Burkina Faso, qui sera lancée en 2024 et qui vise à renforcer la capacité des experts nationaux en matière de stratégies de recherche appliquée, afin de mesurer ces flux dans le secteur.

40. **Programme d'examen de la politique d'investissement.** La CNUCED réalise des études diagnostiques du cadre stratégique, juridique et institutionnel de l'investissement, afin d'aider les pays à diversifier leur économie, à attirer davantage d'investissements étrangers directs et à promouvoir le développement durable. Les examens de la politique d'investissement débouchent sur des conseils pragmatiques et des recommandations concrètes. Elle fournit également un appui en matière de suivi dans le cadre d'activités d'assistance technique, afin de favoriser l'application de mesures et de renforcer les capacités d'élaboration de la politique d'investissement. Au cours de la période considérée, la CNUCED a examiné l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement de la Mauritanie, a achevé l'examen de la politique d'investissement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et commencé à préparer des examens de la politique d'investissement de la Gambie et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Elle a organisé des réunions avec la Mauritanie et les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, afin de présenter des réformes visant à promouvoir les investissements dans les objectifs de développement durable dans le contexte du Forum mondial de l'investissement de la CNUCED en 2023, et a fourni une assistance technique et des services consultatifs sur les politiques d'investissement, les stratégies de promotion des investissements, les accords internationaux d'investissement et la facilitation des affaires²⁵.

41. **Programme de renforcement des capacités des organismes de promotion de l'investissement des pays les moins avancés.** Ce projet triennal (2021-2023), financé par le Cadre intégré renforcé et dirigé par la CNUCED, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, le Centre international de formation, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la World Association of Investment Promotion Agencies, visait à renforcer les capacités et le savoir-faire du personnel des organismes de promotion de l'investissement et d'autres fonctionnaires des pays les moins avancés afin de promouvoir l'investissement international dans le développement durable et de favoriser la coopération

²⁵ Les bénéficiaires étaient l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée-Bissau, Haïti, le Lesotho, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo.

entre les organismes dans les pays les moins avancés. Dans le cadre du projet, deux enquêtes ont été menées auprès d'organismes et d'investisseurs nationaux et étrangers opérant dans les pays les moins avancés, qui ont permis d'évaluer les besoins en matière de promotion de l'investissement dans ces pays. En outre, une plateforme a été créée pour l'établissement de formation des cadres des organismes de promotion de l'investissement, hébergé par l'Organisation internationale du Travail et le Centre international de formation. Quatre modules de formation ont été créés et dispensés conjointement par tous les organismes. En outre, cinq vidéos de formation pédagogique ont été créées, présentant des exemples de meilleures pratiques à travers le monde sur des sujets tels que la promotion de l'investissement dans la sécurité alimentaire, la santé, la transformation numérique des organismes de promotion de l'investissement, le suivi des investisseurs et la promotion de politiques. En 2023, 70 responsables de la promotion de l'investissement de 20 des pays les moins avancés ont bénéficié du programme de formation.

42. **Initiative pour des marchés boursiers durables.** Au cours de la période considérée, dans le cadre de ce programme conjoint entre la CNUCED, les Principes pour l'investissement responsable, l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier et le Pacte mondial des Nations Unies, la CNUCED a organisé six sessions de formation au Bangladesh, avec un total de 628 participants (dont 19 % de femmes). Les partenaires locaux de la formation comprenaient la Banque centrale du Bangladesh et la Bourse de Dhaka.

43. **Investisseurs institutionnels.** Dans le cadre du programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola, la CNUCED a mené un projet d'assistance technique sur la mobilisation des investissements institutionnels en faveur du développement durable, afin d'aider l'Angola à mobiliser des fonds souverains pour financer les objectifs de développement durable. Elle a rédigé un rapport consultatif sur la facilitation de l'investissement institutionnel dans les infrastructures en Afrique et a produit, conjointement avec l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier, un cadre d'intégration de la durabilité pour les investisseurs institutionnels, lancé en 2023, qui donne des orientations sur l'intégration des considérations de développement durable dans la stratégie d'investissement et la prise de décisions.

44. **Assistance aux processus nationaux de reclassement.** La CNUCED a contribué aux groupes de travail sur le reclassement du Bangladesh et du Cambodge, dans le cadre de groupes interinstitutions organisés par les équipes de pays des Nations Unies. L'objectif est d'apporter aux gouvernements nationaux une assistance technique à la préparation de leur reclassement et à l'élaboration d'une stratégie de transition en douceur.

45. **Renforcer les capacités statistiques nationales.** Consciente du rôle qu'elle a à jouer au titre de plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable, la CNUCED continue d'aider les pays les moins avancés à se doter des capacités statistiques dont ils ont besoin pour élaborer des programmes et des politiques de développement durable et surveiller la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et du Programme 2030. Par exemple, en 2023, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, elle a achevé un projet de renforcement des capacités dans certains pays en développement, dont le Sénégal, afin d'élaborer et d'utiliser des statistiques pour une politique commerciale plus sensible à la question de la parité et d'analyser les effets de la pandémie sur la parité à travers le commerce.

46. **Collaboration à l'échelle du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du Programme d'action de Doha.** La CNUCED a participé aux travaux de la réunion du groupe consultatif interinstitutions sur la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, qui sert de cadre à l'échange d'informations, permettant ainsi une meilleure coordination et l'optimisation des ressources et des efforts de chacune des entités grâce à leur collaboration. Les informations échangées servent également de contributions à la feuille de route pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Doha.

V. Enseignements

47. L'expérience des pays les moins avancés depuis l'adoption du Programme d'action de Doha a montré que ces pays restent parmi les plus vulnérables aux chocs extérieurs, car leur structure économique les fragilise et ils ne disposent pas des capacités nécessaires pour y répondre. En conséquence, les effets combinés de la pandémie, des changements climatiques et de la hausse des prix des combustibles et de l'énergie ont annulé des années de progrès en matière de développement dans les pays les moins avancés. Pour atténuer les effets socioéconomiques internes de ces crises et/ou pour faire face à l'augmentation des factures d'importation, les pays les moins avancés ont souvent contracté une dette extérieure supplémentaire. La hausse des taux d'intérêt mondiaux qui s'en est suivie a entraîné une forte montée des coûts du service de la dette ; cinq pays²⁶ dépensent plus en paiements d'intérêts qu'en financement du secteur de l'éducation et dans 19 pays²⁷, les paiements d'intérêts dépassent les dépenses publiques en matière de santé ; 521 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population des pays les moins avancés, vivent dans des pays qui consacrent plus de ressources au paiement des intérêts de la dette publique qu'au financement des secteurs de la santé et de l'éducation²⁸. La réduction de l'espace budgétaire affaiblit la capacité des pays les moins avancés à atténuer l'impact des chocs extérieurs et à renforcer leur résilience, et constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Doha. Malgré des besoins croissants, les flux d'aide publique au développement vers les pays les moins avancés ont diminué depuis plus d'une décennie.

48. Dans ce contexte, il est urgent de s'attaquer au fardeau croissant de la dette des pays les moins avancés et d'améliorer leur accès au financement du développement à des taux abordables. Cela passe par des dons, des prêts concessionnels et, en fin de compte, un mécanisme multilatéral de renégociation de la dette qui soit transparent et réponde aux besoins des pays les moins avancés. Dans ce contexte, l'avancement de la réforme de l'architecture financière internationale sera un facteur clef pour faciliter la croissance inclusive dans les pays les moins avancés et atteindre les objectifs du Programme d'action de Doha. La disponibilité de ressources supplémentaires destinées à l'atténuation des changements climatiques reste également en deçà des besoins des pays les moins avancés.

49. Pour renforcer la résilience intérieure face aux chocs et accroître la marge d'action budgétaire, il est important d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures dans les pays les moins avancés. Il peut s'agir de mesures visant à renforcer la mise en place de systèmes fiscaux progressifs, à lutter contre les flux financiers illicites et à attirer les investissements étrangers directs qui ont des effets bénéfiques du point de vue des recettes fiscales, de l'emploi, des compétences et des technologies²⁹. Le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures peut nécessiter une assistance technique supplémentaire et un renforcement des capacités à l'appui des institutions, du capital humain, des cadres juridiques et réglementaires et des infrastructures pertinentes.

50. En outre, il est nécessaire d'accorder une plus grande attention aux inégalités intérieures dans les pays les moins avancés. L'inégalité est un facteur clef qui réduit la capacité de la croissance économique à réduire la pauvreté. En outre, les inégalités en matière d'accès aux soins de santé et à l'éducation nuisent considérablement à la capacité des pays les moins avancés d'atteindre les objectifs de développement durable.

51. Malgré les nombreux problèmes que rencontrent les pays les moins avancés en tant que groupe, le Bhoutan est devenu, en décembre 2023, le septième pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Ce reclassement peut être un signe d'espoir pour les autres pays les moins avancés et démontre que les progrès en matière de réduction de la pauvreté et d'accès à la santé et à l'éducation sont réalisables, même dans des contextes

²⁶ Angola, Gambie, Malawi, Ouganda, Zambie.

²⁷ Angola, Bangladesh, Bénin, Burundi, Érythrée, Gambie, Guinée-Bissau, Malawi, Mozambique, Myanmar, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie.

²⁸ Voir <https://unctad.org/publication/world-of-debt/regional-stories>.

²⁹ CNUCED, 2023, *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.23.II.D.27, Genève).

économiques mondiaux difficiles. Il est important d'apporter au Bhoutan et aux autres pays en cours de reclassement un appui continu, afin d'assurer une transition en douceur et de faire en sorte que l'obtention du diplôme soit un tremplin, plutôt qu'une pierre d'achoppement, sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

52. La CNUCED continue de recevoir des demandes d'assistance technique émanant des pays les moins avancés, en particulier pour le reclassement, l'élaboration de politiques commerciales et de politiques industrielles, le développement des capacités statistiques, l'intégration dans le commerce régional et international, le renforcement des capacités productives, la facilitation du commerce et des affaires, et le commerce électronique, entre autres domaines. Les pays les moins avancés sont de plus en plus demandeurs d'une assistance de la CNUCED, qui apporte dans des domaines essentiels une aide dont la valeur ajoutée est reconnue. Cependant, la CNUCED ne peut donner suite aux demandes qui lui sont faites que dans la limite des ressources financières extrabudgétaires dont elle dispose. Les ressources du fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, en particulier, doivent être reconstituées afin de permettre à la CNUCED de satisfaire un plus grand nombre de demandes d'assistance technique ciblée émanant de ces pays.

VI. Recommandations

53. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être :

a) Souligner la nécessité d'augmenter sensiblement l'aide aux pays les moins avancés, afin de surmonter les problèmes posés par les récentes crises en cascade et d'avancer dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de Doha et des objectifs de développement durable ;

b) Exhorter la communauté internationale à respecter tous les engagements pris au niveau international, y compris le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Pacte de Bridgetown et le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, et à renforcer l'aide aux pays les moins avancés ;

c) Exhorter la communauté des donateurs et les institutions financières internationales à mettre en place de nouveaux dispositifs de financement et d'allègement de la dette en faveur des pays les moins avancés, afin d'accroître leur marge d'action budgétaire et de leur permettre de mieux répondre aux crises récentes, de renforcer leur résilience et d'investir dans leurs priorités de développement à long terme ;

d) Souligner que pour faire face aux effets des changements climatiques dans les pays les moins avancés, ces derniers devront avoir accès à des ressources financières supplémentaires, aux technologies appropriées et au renforcement des capacités ;

e) Demander un accroissement de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités en faveur des pays les moins avancés afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités, dont la persistance empêche d'avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

f) Lancer un appel à contributions au fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés afin que la CNUCED puisse répondre aux demandes de coopération technique toujours plus nombreuses émanant de ces pays.